

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 FEVRIER 2020

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Christian TREMOLIERES, Maire.

Etaient présents : Frédéric BALARD, Henri HOT, Marie JEANJEAN, Guy POUDEROUS, Nicolas SOULIE, Jérôme TAILLEFER, Chantal SALVAN, Franck VIEILLEDENT, Dominique VILLANO.

Etait excusé : Brigitte BEZAMAT

Assistait aussi : Eva SALSON, secrétaire de mairie

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 12 Décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF – ECLAIRAGE PUBLIC – ENTRETIEN 2020 (DE_2020_001)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 41 730,00 Euros H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 60 % plafonnée le cas échéant à 350 € par luminaire, la contribution de la Commune est de 25 038 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 25 038,00 Euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A. ; de s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux ; La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGEDI (DE_2020_002)

Monsieur le Maire souhaite annuler et remplacer la délibération 2019_079 suite à une erreur de saisie. Le conseil municipal après avoir délibéré autorise cette opération.

DEVIS OSSUAIRE POUR LE CIMETIERE DE CASTELNAU (DE_2020_003)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour la réalisation d'un ossuaire communal au cimetière de Castelnau, édité par l'entreprise MARBRERIE Michel BARASCUD - BP 60421 - 12 100 MILLAU.

Ce devis comprend la réalisation d'un terrassement et évacuation de la terre et de la roche vers un site de la commune, la fourniture, la livraison, et la pose de l'ensemble pour un montant de 3 950 euros HT.

Une plus-value peut s'ajouter à ce montant par un habillage granit du caveau (granit du Tarn Saint Salvy) pour un montant de 1 950 euros HT.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise l'exécution de ces travaux pour un montant de 4 740,00 euros TTC prix de la cuve béton enterrée ainsi que l'habillage par plaque granit de 3cm au prix de 2 340,00 euros T.T.C. soit un montant total de 7 080,00 euros TTC.

RENÉGOCIATION EMPRUNT CRÉDIT AGRICOLE (DE_2020_004)

Monsieur le maire rappelle les conditions de transfert de la compétence de l'eau potable au Syndicat des Eaux du Lévézou Ségala. Il avait été entre autres prévu de procéder au remboursement anticipé (30 000€) d'une partie du contrat de prêt n° 77387559255 de novembre 2008 et de renégocier le coût de ce prêt dont les intérêts (4,97%) étaient fort élevés. Le maire s'est mis en contact avec le Crédit Agricole organisme prêteur pour procéder à la reprise du prêt dont le capital à rembourser est de 91 538,88€ (intégrant les indemnités de remboursement anticipé) auquel il faut déduire un apport de 30 000€ soit un nouveau prêt de 61 538€ en remplacement du prêt actuel.

Après avoir ouï l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'engager pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances ; de prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur.

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – AVENANT 1 ET 2 (DE_2020_005)

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de requalification du bâtiment contigu à l'école et le réaménagement de la cour de récréation, de nouveaux avenants sont à intégrer.

- L'avenant n°1 concerne le changement de dénomination sociale de l'architecte et des pièces annexes justificatives. En effet, la nouvelle dénomination du titulaire du marché est SARL Atelier d'Architecture Cartayrade en remplacement de Christophe Cartayrade, Architecte D.P.L.G.

- L'avenant n°2 concerne le forfait définitif de rémunération (20 764,80 euros TTC au lieu de 26 586,00 euros TTC) et le tableau de répartition des honoraires. Le projet ayant évolué la note d'honoraire n°2 s'est précisée pour un montant de 982,80 euros TTC.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve les avenants n°1 et n°2 au marché de maîtrise d'œuvre.

CONTRÔLE TECHNIQUE POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE (DE_2020_006)

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification du bâtiment contigu à l'école et à la rénovation de la cour de récréation, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise APAVE.

Cette entreprise assurera pendant les travaux les missions suivantes :

- accessibilité des établissements recevant du public
- solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
- solidité de l'existant
- sécurité des personnes dans les Etablissement Recevant du Public

Le montant des honoraires pour réaliser ces missions est de 2 525 euros HT soit 3 030,00 euros T.T.C. pour un montant de travaux estimé à 156 000 euros HT.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer le devis présenté pour un montant de 3 030,00 euros T.T.C.

ATTESTATIONS RÉGLEMENTAIRES APRÈS TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE (DE_2020_007)

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification du bâtiment contigu à l'école et à la rénovation de la cour de récréation, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise APAVE. Cette entreprise aura pour mission de délivrer les attestations réglementaires après les travaux. Le montant de cette prestation est de 275 euros HT soit 330 euros T.T.C.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer le devis présenté pour un montant de 330 euros T.T.C.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- que le conseil d'école qui a eu lieu ce lundi 3 février 2020 à 17h00 a fait part à la Mairie de prévoir le changement ou la réparation des portes des classes, la réparation de la porte des toilettes de la cour, de la pose de moustiquaires à toutes les fenêtres de la classe, du renforcement de la ventilation dans les 2 classes, du changement des dalles du plafond suite à une fuite d'eau, de réparer la réglette du tableau, et de mettre des ampoules dans le couloir. De plus, dans le cadre du projet ENIR, l'école vient d'être équipée de 8 tablettes et d'un nouveau TBI avec tableau blanc.

Monsieur Franck VIEILLEDENT informe qu'avec Monsieur le Maire ils ont pris rendez-vous le 10 février avec Monsieur PASTOR pour discuter de sa proposition exposée lors du précédent conseil municipal.

Monsieur Nicolas SOULIE informe que Mme Marie-Odile GAVALDA a demandé s'il était possible de d'aliéner une portion de chemin rural qui est abandonné et non circulé en échange de l'assiette foncière du futur chemin qui doit relier la station d'épuration à la rue de la fontaine basse de Castelmus. Monsieur le Maire répond que ce type d'échange doit être réalisé dans le cadre d'une enquête publique et qu'il faudra regrouper plusieurs demandes afin de limiter les coûts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.